

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 04 avril 2019

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 26/03/2019 <i>L'an deux mille dix-neuf et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur José SARLIN</i>
Présents : 7	Présents : José SARLIN, Hervé BORRELLY, Richard UBAUD, Annabelle TAIX, Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON
Votants: 7	
Pour: 7	Représentés:
Contre: 0	Excusés: Jean-Paul BOUFFIER, Michel GENEVRIER, Michel PHILIP
Abstentions: 0	Absents: Guy ALBRAND
	Secrétaire de séance: Annabelle TAIX

Objet: Désaffectation et aliénation d'une portion de Voie Communale. - DE_2019_020

Par délibération N° DE_2018_009 en date du 25 janvier 2018, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion de voie communale à l'intérieur du hameau des Marmets se situant entre les parcelles section D N°118 et N°115, d'une superficie de 23 ca en vue de sa cession à Madame MAUREL épouse DA SILVA Martine.

L'enquête publique s'est déroulée du 12 mars au 13 avril 2018.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête publique sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- de désaffecter la parcelle section D N°365 à l'intérieur du hameau des Marmets se situant entre les parcelles section D N°118 et N°115 d'une superficie de 23 ca.
- de céder ce terrain à Madame MAUREL épouse DA SILVA Martine au prix de 24 euros et 75 centimes.
- d'autorise me Maire à signer l'acte de vente ainsi que toute pièce relative à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme
Les jour, mois et an susdits

Le Maire
José SARLIN

RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/04/2019
004-210402343-20190404-DE_2019_020-DE

